

## Après la revitalisation des commerces, l'aide à l'équipement des PME



Dans le cadre du plan de relance et de dynamisation de l'économie du Gouvernement de la Polynésie française, un dispositif d'aide à l'équipement des petites entreprises est entré en vigueur en septembre dernier.

Cette mesure a pour but d'accompagner les entreprises dans l'aménagement des locaux et l'acquisition d'équipements neufs spécifiquement dédiés à leur activité.

En mettant en place ce dispositif, le Pays souhaite notamment soutenir les entreprises existantes dans leur projet de développement ou de renouvellement de leurs équipements de travail, encourager la création d'activités innovantes dans les secteurs de l'économie numérique, de l'économie circulaire et de l'agroalimentaire durable, ou encore soutenir la création d'activité dans les domaines de l'artisanat, de la transformation, de l'apiculture et des prestations de services.

Le montant de l'aide est plafonné à 50 % du montant total hors TVA des dépenses éligibles dans la limite de 3 millions Fcfp.

Après la première commission consultative de l'aide pour la revitalisation des commerces de proximité et des restaurants, qui s'est tenue lundi dernier, l'heure était venue de passer à l'examen des dossiers

relatifs à l'aide à l'équipement des petites entreprises.

La première commission consultative, chargée de donner un avis sur les demandes d'aide lorsque le montant total des dépenses relatives à l'aménagement des locaux et à l'acquisition d'équipements neufs, spécifiquement dédiés à l'activité de l'entreprise, est supérieur à 1 million Fcfp, s'est ainsi tenue, jeudi après-midi, au ministère de la Relance économique.

Au total, 52 dossiers ont été examinés pour un montant global d'investissement hors taxes de 208 millions Fcfp.

## **Communiqué du gouvernement**